

L'an deux mil vingt, le huit février, Nous, Pascal PERRIN, Maire de SAINT HÉLEN, certifions avoir convoqué ce jour, dans la forme et les délais légaux, le conseil municipal pour le 13 février 2020.

Ordre du jour

- Compte administratif et compte de gestion 2019
- Questions diverses

RÉUNION DU 13 FEVRIER 2020

Le treize février deux mil vingt, à 20 h 30, les membres du conseil municipal de SAINT HÉLEN se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Le Maire.

Présents : Mme Cathelyne KERSSIES – Solène DEVAUX - Monique TRÉHEL- Gwénaëlle MARTIN – Martine BUGEAUD - MM. Pascal PERRIN – Pascal LORRE – Olivier TRÉHEL Olivier BOIXIÈRE - Pascal BOURSICOT – Antoine DECONCHY – Alain BRIOT – Serge RIVIERE

Absents excusés : Mr Johnny LEPERE (procuration à Mr Antoine DECONCHY)
Mme Pascale MOUSSET (procuration à Mme Martine BUGEAUD)

Secrétaire de séance : Mme Gwénaëlle MARTIN

Le procès-verbal de la séance précédente, n'ayant soulevé aucune observation, est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2020-02-01

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2019

(Délibération transmise en sous-préfecture le 18 février 2020)

Après s'être fait présenter les différents documents budgétaires de l'exercice 2019:

- budget primitif et décisions modificatives
- le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des différents états

Après avoir entendu le compte administratif 2019 qui s'établit ainsi:

Fonctionnement

Dépenses	856 811.15€
Recettes	1 029 534.25€
Excédent de clôture	172 723.10€

Investissement

Dépenses	119 762.40€
Recettes	385 303.73€
Excédent d'investissement	265 541.33€
Reste à réaliser dépenses	311 646.54€
Reste à réaliser recettes	31 395.00€

➤ Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 n'appelle aucune observation.

➤ Hors de la présence de Monsieur Pascal PERRIN, Maire, le conseil municipal, par 12 voix POUR et 3 abstentions (TREHEL - BOIXIERE - TREHEL), approuve le compte administratif 2019.

Commentaires

Monsieur Olivier BOIXIERE, au nom de la minorité, explique les raisons de leur abstention. « Encore une année blanche » a-t-il lancé. Un mandat perdu ou rien n'a été fait, sauf de petites réalisations mais aucun gros projet structurant. On reporte sur le prochain mandat. La nouvelle municipalité devra assumer la réhabilitation du cimetière. Les résultats sont certes positifs mais démontrent que les investissements n'ont pas été nombreux.

Monsieur Pascal PERRIN, Maire, ne partage pas cette analyse et rappelle que de nombreux travaux ont été réalisés, les bâtiments publics notamment ont été entretenus. Leur profession de foi a été respectée. Quant au retard pris dans l'aménagement du cimetière, il rappelle les nombreuses difficultés qui ont perturbées ce dossier (appel d'offres, conditions climatiques notamment).

QUESTIONS DIVERSES

Au terme de ce mandat, Monsieur Le Maire a tenu à remercier l'ensemble des élus pour leur investissement durant ces six ans.

Monsieur Olivier BOIXIERE regrette qu'il n'y ai pas eu suffisamment de travail en commission et pense qu'il aurait fallu déléguer d'avantage.

Toutefois, il tient à préciser que tout n'a pas été négatif pendant ces années.

Monsieur Antoine DECONCHY qui participait à sa dernière réunion a tenu lui aussi à remercier le Maire pour le travail qui a été accompli.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jours et ans susdits

La séance est levée à 21 heures 30

La secrétaire de séance
Gwénaëlle MARTIN

Le Maire
Pascal PERRIN